



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conservatoires régionaux d'espaces naturels

Question écrite n° 23953

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'avenir des missions confiées aux conservatoires d'espaces naturels. En France, le réseau gère quarante mille hectares répartis sur mille quatre cents sites et est composé de vingt et un conservatoires régionaux et de sept conservatoires départementaux animés par quatre cent cinquante salariés. En Rhône-Alpes, le conservatoire régional et les trois conservatoires départementaux gèrent quatre mille six cents quatre-vingt-dix-huit hectares répartis sur cent trente-deux sites et emploient soixante cinq salariés. Leurs missions contribuent à développer les processus de préservation d'espaces naturels par des démarches contractuelles et privilégient les démarches de médiations entre les différents acteurs concernés par la gestion de ces espaces naturels. La limitation des crédits alloués aux conservatoires remet en cause toute la politique de développement durable instaurée depuis de nombreuses années et met en péril nombre d'emplois. En conséquence, il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour que les conservatoires d'espaces naturels puissent poursuivre leurs missions de défense de notre patrimoine naturel.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance avec intérêt des questions relatives aux conséquences des mesures de maîtrise de la dépense publique, décidées par le Gouvernement, sur la situation financière du réseau des conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN). Les CREN sont des acteurs irremplaçables de la gestion concertée de milieux fragiles et de la préservation du patrimoine naturel en partenariat avec les collectivités territoriales. Les CREN mènent en effet, avec la profession agricole et forestière, les chasseurs, les pêcheurs, les associations de protection de la nature, des opérations de gestion partenariale sur plus de 1 500 sites. Ce réseau apporte un appui très important pour la mise en oeuvre de Natura 2000 et de la politique des zones humides à travers, notamment, l'élaboration d'outils et de référentiels de gestion. Il contribue ainsi efficacement à la conservation de la richesse de la diversité biologique de notre pays. La conjoncture économique internationale défavorable et la nécessité d'une plus grande maîtrise des dépenses de l'État ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures de régulation budgétaire. Les enveloppes déléguées aux préfets de région au cours du premier semestre 2003 ont tenu compte de ces décisions. Dans ses discussions avec le ministre chargé du budget, la ministre de l'écologie et du développement durable a fait état des difficultés que ces arbitrages budgétaires causaient aux CREN et à la mise en oeuvre de la politique de protection de la nature. Une des toutes premières priorités a concerné le manque de crédits de paiement qui pénalise sérieusement, en 2003, les CREN qui ont engagé des investissements mais ne peuvent obtenir le versement des subventions sur lesquelles l'État s'était engagé. Les discussions se poursuivent activement sur ce sujet difficile. Elle a demandé que les problèmes qui n'auront pas trouvé de solution en 2003 fassent l'objet d'un traitement prioritaire dès le début de l'année 2004. Les difficultés particulières de certains CREN ont été identifiées précisément avec l'aide de la fédération nationale des CREN et des solutions permettant de solder en 2004 les subventions d'investissement déjà engagées au profit de ces associations sont à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23953

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 novembre 2003

Question publiée le : 25 août 2003, page 6583

Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8807